

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2025_094

Séance du 27 octobre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 27 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, M. Mahmoud BEN KACHOUT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, M. Pascal RENOU, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

Absents excusés :

Mme Ingrid LIÉNARD donne pouvoir à M. Jacky DECERS
M. Louis-Jean de NICOLAÏ donne pouvoir à M. Philippe DELAUNAY
M. Jean LE GALLET donne pouvoir à Mme Françoise CHANTOISEAU
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
M. Michel NÉRON donne pouvoir à M. Jean-Claude AMY
M. Jean-Paul TRICOT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU

Absent :

Mme Anaïs HERIN

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOUREL

Membres :

En exercice	:	28
Présents	:	21
Votants	:	27

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 01/11/2025

Publié le

ID : 072-200077162-20251027-2025_094-DE



- **CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIÉS A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ-ESPACE RONSARD**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Conformément à l'article L 313-1 du même code, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

Compte tenu de l'évolution de l'activité de l'espace « Ronsard », il convient de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 octobre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création, au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

La Secrétaire
Mme Corinne BOUREL

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le 30 octobre 2025.**
Le Maire : Béatrice LATOUCHE



Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 01/11/2025
Publié le
ID : 072-200077162-20251027-2025_094-DE

